

Délibération n° 2017-71

OBJET : CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉ PAR L'ADEME POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	59
Présents et représentés	:	70
Votants	:	70

Le mercredi 22 mars 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 16 mars 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Château
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-71

Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

Mme. Anne de ROCQUIGNY donne pouvoir à M. Jean-Luc VALENTIN

Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Paul LORIDANT

Délibération n° 2017-71

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Ouiam HAMMAN
 Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 Mme. Sophie DEQUEKER suppléant de M. Patrice GILBON

DELEGUES ABSENTS

Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Francisque Vigouroux

Objet : CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉ PAR L'ADEME POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Mme. Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-34 qui dispose que les EPCI, lorsqu'ils ont adopté un plan climat-air-énergie territorial, sont les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire ;

VU l'article 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui porte obligation pour les EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat-air-énergie territorial au plus tard avant le 31 décembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n° 718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU la délibération n° 2016-454 du 16 novembre 2016 adoptant le projet de territoire 2016-2026 qui prévoit dans son axe 3 la réalisation d'un plan climat-air-énergie territorial ;

CONSIDERANT le règlement du dispositif d'aide de l'appel à manifestation d'intérêt « du PCET au PCAET » de la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté Paris-Saclay de bénéficier d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan climat-air-énergie territorial ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Développement durable, Transition énergétique, Hydraulique, Agriculture et Protection de l'environnement » en date du 7 mars 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « du PCET au PCAET » de la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME ;
2. APPROUVE le projet de programme d'actions et le plan de financement prévisionnel ci-annexés ;
3. AUTORISE le Président à déposer le dossier de candidature ;

Délibération n° 2017-71

4. AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « du PCET au PCAET » de la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME.

Fait et délibéré le mercredi 22 mars 2017

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé

Délibération n° 2017-71

PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170322 - mc 121209 - DE
Date AR Préfecture : 26/3/2017

AXE 1 - Une politique de développement économique affirmant la primauté de l'emploi et la création de richesses	2
AXE 2 - Une politique des déplacements facilitant le quotidien des usagers	7
AXE 3 - Un aménagement durable conservant un cadre de vie privilégié et équilibré.....	10
AXE 4 - Une politique de cohésion sociale valorisant les dynamiques locales et contribuant au rayonnement communautaire	21
AXE Transversal - La recherche de l'efficience grâce à une gouvernance partagée	25

AXE 1- Une politique de développement économique affirmant la primauté de l'emploi et la création de richesses

Action 1 : Mettre en place un plan de requalification et de rénovation du bâti d'entreprise

a. Description

La présence de bâti d'entreprise dégradé et de mauvaise qualité environnementale sur le territoire nuit à la compétitivité des entreprises (charges énergétiques élevées), à l'attractivité du territoire et au confort des actifs travaillant sur le territoire. Pour y remédier, il est proposé de prévoir un plan de requalification du bâti d'entreprise qui comprendrait, entre autres, les mesures suivantes :

1) Accompagnement spécifique d'une dizaine de chefs d'entreprise volontaires afin de les aider dans la réhabilitation de leurs locaux. Au sein des zones d'activités, en s'appuyant sur les associations de chefs d'entreprise (Palaiseau, Massy, Marcoussis, Igny, ...) ou grâce à nos relations directes avec les entreprises (sur les zones de la Vigne aux loups, la Butte-aux-berger,...), il s'agirait de :

- Diffuser une thermographie aérienne de zone et la diffuser aux entreprises ou organiser une ballade thermographique sur la zone pour sensibiliser les entreprises à la mauvaise qualité thermique du bâti. Ces données seront à intégrer au portail d'information unique de zone et au SIG de la CPS.

- Accompagner 10 entreprises volontaires pour mener un audit énergétique de leur bâtiment : choix ou présélection de prestataires par la CPS et la CCI, co-financement CCI/Région/ADEME/CPS pour un reste à charge à hauteur de 500€ pour l'entreprise (s'appuyer sur le dispositif Perf'énergie avec la CCI)

2) La création d'un "bail vert" (entrepris et commencé à l'époque sur la CAEE) : un système d'étiquette énergie des locaux d'activité qui permettrait de qualifier objectivement la qualité environnementale des locaux d'activité en vue de leur valorisation sur le marché de l'immobilier d'entreprise et de l'attractivité des zones d'activité de la CPS. L'immobilier d'entreprise est constitué pour une part non négligeable de biens en location. Aussi, cette démarche sera l'occasion de mobiliser les foncières et les propriétaires sur la qualité environnementale de leur bien avec un volet spécifique à la qualité thermique et l'alimentation en énergie.

4) Répondre à des besoins spécifiques des entreprises dans une logique d'écologie industrielle et territoriale : proposer des contrats d'approvisionnements énergétiques mutualisés et encourager le recours à une énergie verte ; conseiller les entreprises sur leur gestion énergétique via un économiste de flux partagé ; etc.

5) Intégrer l'énergie dans nos supports de communication dédiés aux entreprises :

- le bail vert sera intégré dans l'application Bizmap développée par la CPS pour renseigner les entreprises sur les locaux vacants sur les zones d'activité du territoire ;

Sur le site www.investin.paris-saclay.com de la CPS et/ou sur la newsletter :

- thermographie aérienne et de façade (lorsque disponible) :

- aides et dispositifs existants

- cadastre solaire

b. Montant prévisionnel :

- Audits : 7 k€/audit dont 600 € pour l'entreprise, 500 € pour la CPS et 5900 € pour Ademe, CCI Région dans le cadre du programme « Perf'Énergie »

- Restitution des audits et préconisations à la CPS et aux associations d'entreprises : 5k€ (global), pris en charge à 70% du montant hors taxe par l'ADEME
- Etude pour la création d'un "bail vert" : 20 k€ intégrés à l'AMO environnementale de la Vigne-au-Loup
- Besoins spécifiques (§4) : à budgéter en 218-2019 selon les remontées des entreprises

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€ TTC)	19 200	49 800	-	-	69 000
Part CPS	1 500	5 583	-	-	7 083
Part Ademe et co-financeurs	17 700	44 217	-	-	61 917

Action 2 : Systématiser la prise en compte de l'énergie dans la création et la requalification de zones d'activités ou d'aménagement

a. Description :

Les choix réalisés dans le cadre d'un aménagement engagent sur plusieurs dizaines d'années. En matière d'énergie, les conséquences directes de ces choix sont le coût pour les habitants et les entreprises (niveau et stabilité), l'impact sur l'environnement et sur le cadre de vie (qualité de l'air, impact paysager...). Ces choix doivent donc être justifiés par une analyse objective réalisée en amont car plus les solutions à développer sont identifiées en amont, plus les possibilités d'actions sont importantes.

L'article L300-1 du Code de l'Urbanisme impose de réaliser une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de toute action ou opération d'aménagement faisant l'objet d'une évaluation environnementale. Il est proposé :

- d'une part de faire réaliser ces études par la CPS afin de garantir la cohérence avec le PCAET ;
- systématiser cette étude pour toute opération d'aménagement et de requalification d'aménagement existant (au-dessus d'une certaine taille).

Voici une liste (non exhaustive) des projets identifiés qui pourraient faire l'objet d'une telle étude :

2017 : requalification des ZAE de Palaiseau

2017 : étude future gare de Champlan (autour de la station du T12) avec une AEU2

2018 : étude requalification de la zone industrielle de Villemilan à Wissous

2018 : étude de programmation sur OIN de la Bonde à Massy pour création d'une zone d'activités

b. Montant prévisionnel :

- Montant d'une étude (en moyenne) : 20 k€
- Hypothèse de deux études par an sur les trois prochaines années

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	40 000	40 000	40 000	-	120 000
Part CPS	16 667	16 667	16 667	-	50 000
Part Ademe et co-financeurs	23 333	23 333	23 333	-	70 000

Action 3 : Elaborer un schéma directeur des énergies pour garantir l'accès à une énergie durable et compétitive

a. Description :

Objectifs du Schéma directeur des énergies :

- connaître les consommations énergétiques et le potentiel de développement des énergies locales renouvelables tenant compte des contraintes et potentiels locaux
- viser une territorialisation et une déclinaison opérationnelle des actions du Plan Climat par zone (communes, quartier,...)
- se doter d'une vision prospective et partagée de l'organisation du système énergétique local
- coordonner développement urbain et offre énergétique potentielle
- optimiser les investissements dans les infrastructures d'approvisionnement et leur amortissement ;
- offrir aux habitants et aux communes des services structurés, coordonnés et performants en matière d'énergie.

Concrètement le schéma directeur des énergies permettra d'identifier les "zones d'action prioritaires" en matière de rénovation des logements, développement des réseaux de chaleur, lutte contre la précarité énergétique, mobilités douces et alternatives, qualité de l'air, etc.

Sont inclus dans le schéma, à une maille IRIS, voire cadastrale, l'étude des éléments suivants :

- consommations d'énergie et gisements d'économie d'énergie
- étude de potentiel EnR (éolien, solaire thermique et PV, biomasse, chaleur fatale ...),
- schéma directeur des réseaux de chaleur,
- cadastre solaire (s'appuyer sur la solution "In sun we trust")
- état et développement des réseaux électricité et gaz,...
- smart-grid

Le schéma devra adopter une approche cartographique pour spécifier les enjeux et potentiels sur chaque commune ou quartier.

Le schéma directeur des énergies intégrera également un schéma directeur des réseaux de chaleur, permettant une vision intercommunale des potentialités de développement, de densification et de création de réseaux de chaleur.

b. Montant prévisionnel :

Montant total prévisionnel : 200 k€TTC

- Schéma réseaux de chaleur urbain : 60 k€ TTC, financé à 50% par l'ADEME
- Autres : 120 k€ TTC financé à 70% par l'ADEME.
- Etude de faisabilité data center : 20 k€ TTC, financé à 70% par l'ADEME

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	200 000	-	-	-	200 000
Part CPS	93 333	-	-	-	93 333
Part Ademe et co-financeurs	106 667	-	-	-	106 667

AXE 2 - Une politique des déplacements facilitant le quotidien des usagers

Action 4 : Mener une étude sur les pratiques actuelles et promouvoir les nouvelles mobilités en s'appuyant sur les solutions numériques et le big data ;

a. Description :

1) Analyser les flux de transport sur le territoire grâce aux données issues du réseau de téléphonie mobile : il est prévu l'acquisition de données anonymes redressées sur une période de deux ans, dès le 1er semestre 2017 afin d'alimenter, entre autres, les études de pôle du Métro 18 et le Schéma de Transports de la CPS.

Il s'agit dans le cadre de l'AMI de se faire accompagner par un prestataire (« data scientist ») ou de s'inscrire dans un projet de recherche afin d'analyser ces données, les exploiter et les valoriser pour disposer d'une meilleure connaissance des pratiques des ménages, étudiants, visiteurs, actifs,... sur le territoire en matière de mobilité.

Ces données pourront être croisées avec d'autres bases de données de la CPS et par exemple, les données de fréquentation des arrêts de bus et des navettes de la CPS obtenues grâce à des capteurs in situ. Cette solution a été imaginée par un groupe d'étudiants dans le cadre du Hackathon Urban Moves organisé par l'EPAPS et Nokia fin 2016.

Plusieurs étapes : caractériser la donnée précisément et l'acquérir (hors AMI Ademe), définir des cas d'usage, les tester et les prototyper (POC - Proof Of Concept), les développer.

2) En lien avec cette recherche, il est envisagé de mener une enquête et une étude de marché sur les nouvelles offres de service de mobilité (auto-partage, court-voiturage, auto-stop dynamique, etc.), sur les modes doux, et l'intermodalité et disposer d'un retour des habitants sur les initiatives existantes. L'objectif pour la CPS est de connaître la propension et l'appétence des citoyens à l'usage de ces mobilités partagées, des modes doux, etc. afin de soutenir et favoriser le développement des solutions et des offres adaptées aux besoins réels. Pour cette enquête, il est envisagé de s'appuyer sur le « PROTO Bus », issu du PROTO 204, fablab de l'EPAPS. Ce bus, mobile par définition, pourra se rendre sur différents pôles de transport du territoire afin d'enquêter et de faire connaître les solutions de mobilité sur le territoire.

3) Promouvoir les expérimentations en cours sur le territoire de la CPS. En particulier, un soutien (communication, ...) et une enquête autour de l'expérimentation OuiHop' et des autres offres existantes sur le territoire (Clem', Karos, etc.) sont prévus. Animation dans le cadre de la semaine de la mobilité.

b. Montant prévisionnel :

- Montant total prévisionnel (hors acquisition de données redressées) : 250 k€TTC, financé à 70% (montant HT) par l'ADEME et la Région, dans le cadre de l'aide « Innovation et actions pilotes en matière de mobilité » qui soutient entre autres « les études : notamment sur les NVU, les systèmes de transport intelligents, la mise en place de nouveaux outils d'analyse et d'aide à la décision ».
- Budget communication, promotion : 10 k€TTC/an

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	5 000	260 000	10 000	5 000	280 000

Part CPS	2 083	108 333	4 167	2 083	116 667
Part Ademe	2 917	47 500	5 833	2 917	59 167
Autres financeurs	-	104 167	-	-	104 167

Action 5 : Elaborer un schéma de développement de la mobilité électrique

a. Description :

On dénombre à ce jour au moins une trentaine de bornes de recharge sur la CPS, qui représentent environ 130 points de charge (prises) pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. A ces équipements viendront s'ajouter prochainement divers projets en cours, publics ou privés : Total, EPAPS, communes,... Ces installations (existantes et en projet) permettent de disposer aujourd'hui d'un maillage de bornes sur le territoire relativement satisfaisant en termes quantitatifs compte tenu de la proportion actuelle de véhicules électriques.

Toutefois, au regard des objectifs nationaux de développement (article 41 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte), la demande devrait croître fortement et les acteurs (particuliers, promoteurs, collectivités, entreprises) seront amenés à déployer davantage d'infrastructures de charge. Afin de garantir le déploiement cohérent de ces infrastructures, l'adéquation avec les besoins réels, la complémentarité des offres publiques/privées et l'efficacité des investissements publics, il est proposé de définir de manière coordonnée, un schéma de déploiement des bornes de recharge électrique. Ce schéma devra également tenir compte des différentes technologies existantes et des problématiques d'interopérabilité qui en découlent ainsi que des modèles économiques possibles pour le déploiement de ce service.

b. Montant prévisionnel :

- Montant prévisionnel : 50 k€TTC, financé à 70% par l'ADEME

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	50 000	-	-	-	50 000
Part CPS	20 833	-	-	-	20 833
Part Ademe	29 167	-	-	-	29 167

AXE 3- Un aménagement durable conservant un cadre de vie privilégié et équilibré

Action 6 : Créer un service Transition Energétique au sein de la CPS

a. Description :

La CPS a créé en 2017 le service Transition Energétique au sein du pôle Services Techniques. Une ingénieure a été recrutée en tant que Chef de service pour coordonner l'élaboration du PCAET et animer l'ensemble des actions contribuant à la transition énergétique portées par la CPS.

b. Montant prévisionnel :

Cette action est déjà budgétée par la CPS et n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour la collectivité.

- Financement par l'ADEME du poste de Responsable Transition énergétique à hauteur de 24 k€/an pendant trois ans.

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	12 000	24 000	24 000	12 000	72 000
Part CPS	<i>Déjà budgété</i>				
Part Ademe	12 000	24 000	24 000	12 000	72 000

Action 7 : Mettre en place un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés

a. Description :

En complément de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'habitat (OPAH) portée par la CPS qui aide les ménages modestes, la CPS doit faciliter la rénovation de l'ensemble des logements par un programme d'accompagnement axé sur l'ingénierie et la sensibilisation. L'ALEC-OE sera un partenaire privilégié dans la mise en oeuvre de ce programme, dont les actions seraient :

1) Renforcer le service public de la rénovation énergétique en s'appuyant sur l'ALEC-OE et la plateforme départementale Rénover'Malin. Sensibiliser les habitants grâce à la thermographie (aérienne et de façade), au cadastre solaire,... et diffuser les données via le portail SIG de la CPS. Développer l'accompagnement individuel des copropriétés sur le territoire (à l'image de ce qui existe pour 8 copropriétés de Massy actuellement). En co-financement avec l'ADEME et la Région, la CPS financera des audits énergétiques globaux et des études d'ingénierie financière qui fait souvent défaut à la concrétisation d'un projet de rénovation en copropriété. Il est également prévu d'étendre la thermographie aérienne réalisée sur l'ex-CAEE à l'ensemble du territoire de la CPS afin de sensibiliser les ménages mais également les entreprises aux déperditions énergétiques dans les bâtiments (thermographie valorisée également dans l'action 1 concernant la rénovation du bâti d'entreprise).

2) Accompagner les maîtres d'ouvrage au respect des règles de la rénovation et de la construction durable : réglementation thermique, décret " rénovation embarquée" (obligation à partir du 1er janvier 2017, lors de travaux de ravalement ou de réfection de toiture, d'isoler également sa façade ou sa toiture). Les services instructeurs (CPS et communes) seraient en charge de cette information et pourrait orienter les maîtres d'ouvrage concernés vers les structures de conseil spécialisées (ALEC-OE, Services techniques CPS ou communes, CCI, CMA,...). Des supports de communication dédiés (site internet des PLU communaux, journaux municipaux,...) seront déployés afin de « capter » les ménages le plus en amont possible. Différents outils pourront être proposés aux ménages et aux entreprises afin de les accompagner dans leur projet et l'application du décret.

3) Suivre et évaluer les rénovations énergétiques au sein de l'observatoire du PLH : suivi des dossiers OPAH, des dossiers ALE, des rénovations des bailleurs,... déploiement du suivi grâce à Linky (après validation de l'action pilote Enedis à Longjumeau).

4) Autres actions à mettre en place avec les communes : inciter l'exonération de taxe foncière pour les travaux d'économie d'énergie (exemple à Palaiseau, à l'étude à Longjumeau), des actions d'animation spécifiques, etc.

L'articulation avec l'action du Conseil Départemental de l'Essonne fera l'objet d'une attention particulière, compte-tenu de l'élaboration en cours du PDH.

b. Montant prévisionnel :

- Aide de la CPS de 20% aux audits énergétiques globaux de copropriétés : environ 15 k€ TTC/audit dont 50% aidé par la Région (reste à charge copro : 6,3 k€)
+ Aide à l'ingénierie (ingénierie financière, autres études): 20% CPS et 50% ADEME d'une étude à 7 k€ TTC.
- Objectifs : 2 audits en 2017, 6 en 2018, 6 en 2019, 3 en 2020 S1

- Intégrer l'énergie à l'OPEN Data (obligation réglementaire) : intégrer à la mission AMO PCAET + ressources internes en 2018
- Supports et campagne de communication : 4 k€/an financés à 70% par ADEME
- Thermographie aérienne (thermographie sur le périmètre ex-CAEE afin de compléter celle réalisée sur le périmètre ex-CAPS, valorisée également dans l'action 1) : 50 k€TTC

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	79 667	81 000	81 001	38 500	280 167
Part CPS	29 833	23 667	23 667	11 000	88 167
Part Ademe	37 333	19 833	19 834	8 750	85 751
Part autres financeurs	12 500	37 500	37 500	18 750	106 250

Action 8 : Elaborer une Charte de l'aménagement durable

a. Description :

Il s'agit d'élaborer une charte fixant des exigences de Qualité Environnementale sur les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain (aménagement des opérations, création d'espace public, construction de logements, équipements publics etc.). Le principal objectif est d'amener l'ensemble des acteurs de la construction intervenant sur la CPS (maîtres d'ouvrages, concepteurs, entreprises...) à mettre en œuvre dès la conception, les mesures nécessaires pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique, raréfaction des ressources, optimisation du coût global des opérations, impact sur la santé, préservation de la biodiversité, prévention des îlots de chaleur, gestion alternative des eaux pluviales, collecte des déchets,... Cette charte répondra également à un enjeu de transversalité afin de décloisonner les politiques publiques et favoriser la pluridisciplinarité.

Cette charte serait intégrée systématiquement dans le cadre des cessions de terrains communautaires et sur les opérations d'aménagement d'initiative communautaire. Les communes signataires de la charte auront également la possibilité de s'appuyer sur ses prescriptions.

b. Montant prévisionnel :

- Montant de l'accompagnement par un prestataire : 35 k€TTC

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	35 000	-	-	35 000
Part CPS	-	14 583	-	-	14 583
Part Ademe	-	20 417	-	-	20 417

Action 9 : Former et informer les services urbanisme et les élus à la prise en compte de l'énergie dans l'urbanisme

a. Description :

Récemment, les lois Grenelle puis Transition Energétique pour la Croissance Verte, ALUR, ... ont profondément modifié les codes de l'urbanisme et de la construction. Elles ont notamment imposé ou incité à la prise en compte accrue de la performance énergétique, des énergies renouvelables, des réseaux d'approvisionnement en énergie et renforcé dans ce cadre les obligations et les leviers d'action des collectivités.

En partenariat avec l'ADEME, un cycle de formation aux services urbanisme des communes et de la CPS sera proposé sur 2017-2018, éventuellement sous forme de formation-action, afin de les accompagner dans la prise en compte de ces leviers. Une ou deux sessions spécifiquement conçue pour les élus sur l'urbanisme durable pourraient également être proposées.

b. Montant prévisionnel :

- Prix de la formation (selon nb de participants) pris en charge à 100% par l'ADEME

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	<i>Pris en charge à 100%</i>				A définir
Part CPS	-	-	-	-	-
Part Ademe	<i>nd</i>				A définir

Action 10 : Accompagner les communes dans la prise en compte de l'énergie dans les PLU

a. Description :

Afin d'appliquer concrètement les enseignements de la formation des services urbanisme de la CPS et des communes, la CPS proposera à deux communes volontaires d'être pilote en matière d'intégration de l'énergie dans leur PLU, à l'occasion de sa révision par exemple.

Ainsi, une AMO serait sélectionnée pour accompagner les communes dans l'intégration de l'énergie dans les PLU avec un accompagnement à deux niveaux :

- collectif pour l'ensemble des communes => ateliers/groupes de travail et édition d'un guide ou référentiel pour la prise en compte de l'énergie dans les PLU
- individualisé pour deux communes "pilote" et pour valeur d'exemple

Dans ce cadre accompagner les communes volontaires dans la compréhension du phénomène Build In My Backyard (BIMBY), ses impacts sur l'urbanisme et son cadrage dans les documents d'urbanisme. Voir expérimentation BIMBY et PLU de la Commune de Bouray-sur-Jouy dans le 91.

Communes pressenties pour cette expérimentation : Bures-sur-Yvette et Marcoussis

b. Montant prévisionnel :

- Montant prévisionnel : 15 k€ par PLU accompagné + 10 k€ d'accompagnement collectif. Soit pour deux PLU pilotes : 40 k€

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	25 000	15 000	-	40 000
Part CPS	-	10 417	6 250	-	25 000
Part Ademe	-	14 583	8 750	-	15 000

Action 11 : Mettre en place un réseau d'observation de la qualité de l'air et de l'exposition au bruit

a. Description :

La mise en place d'un réseau d'observation de la qualité de l'air et de l'exposition au bruit permettrait de se doter d'éléments tangibles sur les niveaux d'exposition et les principaux secteurs à enjeu afin de mettre en place des actions concrètes. En ce qui concerne l'exposition au bruit, les éléments permettraient d'affiner les cartes de bruit, réalisées par BruitParif en 2014 sur la base de simulation statistiques et d'alimenter le programme d'action du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE), que la Communauté d'agglomération doit réaliser. Quant à la qualité de l'air, la caractérisation de l'exposition à la pollution de l'air est indispensable lors de la mise en œuvre de projets urbains. Ces éléments alimenteront également le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le réseau d'observation prendrait la forme d'un ensemble de capteurs mobiles ou semi-permanents, dont l'emplacement serait à définir avec les communes.

b. Montant prévisionnel :

- 25 k€ inscrits au BP 2017 à pérenniser sur 3 ans afin d'avoir des données fiables et qui seront abondés par l'ADEME dans le cadre de l'AMI pour renforcer le nombre et la qualité des capteurs.

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	35 000	60 000	60 000	-	155 000 + 25 000 déjà budgétés
Part CPS	<i>Déjà budgété</i>	25 000	25 000	-	75 000 + 25 000 déjà budgétés
Part Ademe	35 000	35 000	35 000	-	105 000

Action 12 : Accompagner les communes à la prise en compte des problématiques air et bruit dans leurs projets, d'aménagement et de construction

a. Description :

Sur la base des observations réalisées par l'observatoire local de la qualité de l'air et de l'exposition au bruit, les communes volontaires seront accompagnées sur des projets pilotes dans des zones à forts enjeux afin d'expérimenter des mesures concrètes de protection au bruit et à la pollution atmosphérique dans l'aménagement et la construction.

b. Montant prévisionnel :

- Montant prévisionnel d'une AMO pour accompagner deux projets : 20 k€TTC / projet

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	-	40 000	-	40 000
Part CPS	-	-	16 667	-	16 667
Part Ademe	-	-	23 333	-	23 333

Action 13 : Mener des études énergétiques sur le patrimoine bâti de la CPS et des communes

a. Description :

Deux études seront à mener à court terme sur le patrimoine de la CPS :

- audit énergétique et d'éclairage de la médiathèque des Ulis ;
- étude de faisabilité toiture solaire photovoltaïque sur les médiathèques des Ulis et de Palaiseau.

La CPS pourrait financer via l'AMI d'autres études de faisabilité solaire photovoltaïque sur les toitures des communes qui le souhaitent. Ces études porteront également sur les aspects juridiques et financiers. Ainsi, la participation des collectivités et des citoyens ou entreprises au financement des projets pourra être étudiée.

b. Montant prévisionnel :

- Montant de l'audit énergétique : 15 k€
- Montant d'une étude solaire PV sur toiture (technique, économique, juridique) : 15 k€
- Objectif : audit en 2017, 2 études solaire en 2018, 3 études solaire en 2019.

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	15 000	30 000	45 000	-	90 000
Part CPS	6 250	12 500	18 750	-	37 500
Part Ademe	8 750	17 500	26 250	-	52 500

Action 14 : Etudier la mise en place de la redevance incitative déchets

a. Description :

La redevance incitative est un système de financement du service public de collecte et traitement des déchets basé sur une tarification comportant une part variable fonction de la quantité de déchets produits par chaque ménage. Ce système permet :

- une facturation équitable, liée à l'usage réel du service et pas en fonction des caractéristiques du logement ;
- une mobilisation des ménages en faveur de la prévention des déchets.

Ce système concerne les ordures ménagères résiduelles et parfois la collecte sélective. Différents systèmes existent en fonction du mode de collecte, de la tarification, etc. La CPS pourrait lancer une étude de faisabilité de la redevance incitative sur les communes qui lui ont transféré la compétence.

b. Montant prévisionnel :

- Montant prévisionnel de l'étude : 25 k€

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	25 000	-	-	25 000
Part CPS	-	10 147	-	-	10 147
Part Ademe	-	14 583	-	-	14 583

Action 15 : Etudier le gisement de bio-déchets pour évaluer l'opportunité de développer la méthanisation sur le territoire

d. Description :

Il est proposé de "compléter" l'étude de gisement des bio-déchets déjà réalisée par le SIOM sur ses communes avec l'évaluation du gisement des 8 communes de la CPS. Cette étude permettra en outre d'évaluer l'opportunité et les scénarios de développement de la méthanisation sur la CPS.

e. Montant prévisionnel :

- Montant prévisionnel de l'étude : 25 k€

f. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	25 000	-	-	25 000
Part CPS	-	10 147	-	-	10 147
Part Ademe	-	14 583	-	-	14 583

AXE 4- Une politique de cohésion sociale valorisant les dynamiques locales et contribuant au rayonnement communautaire

Action 16: Créer un Service Local d'Intervention sur la Maîtrise de l'Energie (SLIME) pour lutter contre la précarité énergétique et l'insalubrité

a. Description :

Il s'agit de définir et mettre en œuvre une organisation partenariale avec les acteurs en lien avec les ménages en précarité énergétique (et souvent en précarité tout court) : CCAS, Conseil départemental via l'allocation du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement), fournisseurs d'énergie (EDF et Engie principalement), ARS et services hygiène/ insalubrité, travailleurs sociaux, banques, syndicats,...

Cette organisation vise à :

- centraliser le repérage des ménages concernés grâce à un fichier unique ;
- établir un diagnostic socio-technique du ménage et de son logement (identification de risques d'intoxication au plomb, de pathologies du logement liées à l'insalubrité, d'inconfort thermique,...) grâce à la visite d'un technicien spécialement formé ;
- les orienter vers le ou les dispositifs d'aide les plus adaptés à leur situation.

Une visite du logement permet de dresser le diagnostic et de sensibiliser le ménage aux gestes simples d'économie d'énergie, de procéder au sein du logement à de petites interventions permettant des premiers gains (changement ampoule, extinction des veilles, calfeutrage,...).

Création d'un poste d'ambassadeur de la transition énergétique (pour réaliser les visites) au sein de l'ALEC-OE ou autre structure de portage.

Réponse à l'appel à projet du CLER (organisme dépositaire de la démarche SLIME) en septembre 2017.

b. Montant prévisionnel :

- Un technicien chargé des visites (poste CPS hébergé par l'ALEC-OE par exemple) : 40 k€/an
- Financement Ademe pour le poste : 24 k€/an
- Financement Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ~25% : 10 k€/an

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	40 000	40 000	20 000	100 000
Part CPS	-	6 000	6 000	3 000	15 000
Part Ademe	-	24 000	24 000	12 000	60 000
Autre (CEE)	-	10 000	10 000	5 000	25 000

Action 17 : Evaluer les impacts des actions de sensibilisation des ménages dans une résidence de logements sociaux à Longjumeau grâce au compteur électrique communiquant

a. Description :

A Longjumeau, le PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) d'Antony et le bailleur social EFIDIS ont engagé en partenariat avec la CPS dans le cadre de la politique de la ville, une action de sensibilisation des habitants de deux résidences de logements sociaux. Un "ambassadeur" intervient auprès de chaque ménage pour effectuer "une visite énergie" au cours de laquelle il sensibilise les ménages aux éco-gestes et leur distribue un "kit éco-geste".

Afin de mesurer et évaluer précisément l'impact de cette action de sensibilisation, un partenariat avec ENEDIS est envisagé afin, grâce aux nouveaux compteurs Linky qui vont être déployés sur les résidences, de suivre avant et après les consommations d'électricité des ménages et évaluer l'impact de l'action dans le temps.

b. Montant prévisionnel :

En cours de définition avec ENEDIS

- Montant prévisionnel pour la collectivité : 30 k€ TTC pour l'achat de petit matériel de mesure, le développement d'une plateforme de visualisation en ligne

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	30 000	-	-	-	30 000
Part CPS	17 500	-	-	-	17 500
Part Ademe	12 500	-	-	-	12 500
Part autres financeurs	-	-	-	-	-

Action 18 : Sensibiliser les scolaires et le grand public par l'animation et la diffusion de kits pédagogiques Paris-Saclay

a. Description :

Création d'un poste d'animateur de la Transition Energétique au service de la sensibilisation et mobilisation des scolaires et du grand public. L'ambassadeur de la Transition Energétique aurait en charge l'animation et, en partie, l'organisation des évènements de sensibilisation du Grand Public et des scolaires au sein des établissements scolaires, des centres de loisirs, des maisons de quartier, etc.

Il aurait en charge l'animation et une partie de l'organisation des différents évènements de la CPS et de ses partenaires sur la thématique climat-air-énergie : Climathon, intervention dans les écoles, Randos Durables. Il pourrait également intervenir en appui aux actions d'animation de l'ALEC (ballades thermo, etc.).

En lien avec les équipes pédagogiques des établissements et les centres de loisirs un kit pédagogique Paris-Saclay pourrait être proposé afin d'outiller les interventions.

b. Montant prévisionnel :

- un poste d'éducateur : 35 k€/an dont 24 k€ pris en charge par l'ADEME
- budget communication scolaires : 5 k€/an à partir de 2018

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	17 500	40 000	40 000	20 000	117 500
Part CPS	5 500	13 083	13 083	6 542	38 208
Part Ademe	12 000	26 917	26 917	13 458	79 292

Action 19 : Promouvoir le Climathon Paris-Saclay, défi citoyen pour le climat à dimension internationale

a. Description :

En 2016, Paris-Saclay était le seul territoire en France à organiser le Climathon dont la CPS était partenaire aux côtés de l'Université Paris-Saclay, porteur du projet.

Le Climathon est un défi citoyen où des équipes sont invitées à imaginer et développer pendant 24h une solution concrète à une problématique posée par l'organisateur en matière de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation. Il est organisé le dernier week-end d'octobre dans plusieurs villes européennes. 3 équipes ont participé, représentant 22 participants. Le jury était composé de représentants des partenaires organisateurs : CPS, Université Paris-Saclay, EPAPS, ...

En 2017, la CPS apporterait son support à l'Université Paris-Saclay, organisateur du Climathon Paris-Saclay. L'objectif serait de lui donner une dimension plus large en valorisant notamment sa dimension internationale (échanges avec les autres villes organisatrices dans le monde au cours de l'épreuve, accueil d'équipe internationales issues des établissements d'enseignement supérieur, etc.). La CPS apporterait un appui dans la communication et la promotion de l'évènement ainsi que dans la proposition de sujets.

En 2018, un projet associant les établissements scolaires et/ou les centres de loisirs du territoire et en faisant du Climathon un support pour un programme pédagogique autour de la transition énergétique (au programme des classes de CM1 - CM2).

b. Montant prévisionnel :

- budget com / logistique du Climathon : 10 k€/an

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	10 000	10 000	10 000	-	30 000
Part CPS	4 167	4 167	4 167	-	12 500
Part Ademe	5 833	5 833	5 833	-	17 500

AXE Transversal- La recherche de l'efficience grâce à une gouvernance partagée

Action 20 : Accompagner les communes dans la réalisation d'un schéma directeur du patrimoine communal intégrant l'énergie

a. Description :

Le Schéma Directeur Immobilier permet une gestion optimisée d'un patrimoine bâti. Son objectif est de mieux gérer les actifs immobiliers en vue de les maintenir en bon état, d'améliorer leur qualité d'usage, de rationaliser l'occupation des locaux, de les adapter à l'évolution des besoins, de renforcer la performance énergétique et d'impulser une démarche collective de développement durable. Le SDI, grâce à l'optimisation des usages, des fluides et la mutualisation, permet des économies sur la gestion du patrimoine. Concrètement, il s'agit de :

- réaliser un inventaire du patrimoine des communes avec caractérisation de l'état technique, du respect des réglementations, de l'occupation, des coûts et des régimes juridiques de chacun des biens immobiliers : pour cette étape les référents ville sont formés et réalisent un "auto-diagnostic" et si besoin des audits complémentaires
- aide à la décision pour le choix d'une stratégie de gestion du patrimoine : modernisation, reconstruction, restructuration, réhabilitation, rationalisation, optimisation, regroupement, valorisation, cession d'actifs, externalisation.
- définir sur la base des arbitrages de la commune, un programme pluri annuel 2015-2020 d'investissement et des mesures de pilotage, suivi et adaptations destinées à rendre plus efficient les investissements publics.

La CPS pourrait proposer aux communes volontaires de participer à un Schéma Directeur Immobilier global intégrant le patrimoine communal et le patrimoine CPS. Un AMO sélectionné par la CPS et les communes proposerait un accompagnement méthodologique aux différentes communes avec une animation collective et un accompagnement individuel. L'accompagnement individuel serait fonction des moyens internes de chaque commune et pourrait être plus important pour les communes inférieures à 10 000 hab.

Voir exemple de la Ville de Longjumeau qui a déjà mené ce type de démarche.

b. Montant prévisionnel :

- Montant de l'AMO pour l'accompagnement collectif et individuel : 100 k€

c. Plan de financement :

	2 ^{ème} semestre 2017	2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	-	100 000	-	100 000
Part CPS	-	-	41 667	-	41 667
Part Ademe	-	-	58 833	-	58 833

Action 21 : Créer un groupement d'achat pour les marchés d'entretien et maintenance des équipements communaux intégrant la performance

d. Description :

La CPS proposerait aux communes d'intégrer un groupement d'achat pour les contrats d'entretien et de maintenance des chaufferies et CTA (P2 et P3) avec des clauses de garantie et/ou d'intéressement. Les communes pourraient adhérer "à la carte" aux différentes prestations : P2, P3,... La centralisation par la CPS permettrait aux petites communes de bénéficier d'un contrat bien conçu et sécurisant à coût attractif (économie d'échelle). Le support de la CPS dans le suivi du contrat et les relations avec l'exploitant seraient également des avantages à une démarche groupée.

e. Montant prévisionnel :

Montant d'une AMO pour la passation du contrat : 25 k€ TTC

f. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€TTC)	-	-	25 000	-	25 000
Part CPS	-	-	10 417	-	10 417
Part Ademe	-	-	14 583	-	14 583

Action 22 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET grâce à l'outil Cit'ergie, proposé par l'ADEME

a. Description :

Cit'ergie est un outil de suivi et d'évaluation du PCAET déployé au niveau européen et animé en France par l'ADEME. Cit'ergie est un système de certification et aboutit à la délivrance d'un label reconnaissant les collectivités exemplaires en matière air-énergie-climat. En janvier 2017, plus de 100 collectivités sont labellisées en France (Métropole de Lyon, Communauté Urbaine de Dunkerque, Ville de Bordeaux, Rennes Métropole, etc.) mais aucune pour l'instant en Ile-de-France (même si la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne s'était lancée dans la démarche avant la création de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart).

Etant donnée l'obligation faite d'intégrer dans le PCAET un "dispositif de suivi et d'évaluation" (décret n° 2016-849), Cit'ergie pourrait être une opportunité pour la CPS de bénéficier d'un outil existant, évolutif et déjà éprouvé par de nombreuses collectivités mais aussi d'augmenter sa visibilité au niveau local et national sur ces thématiques en cohérence avec l'axe 3 du projet de territoire.

La démarche Cit'ergie pourrait être engagée fin 2017 - début 2018, au moment de l'élaboration du PCAET.

b. Montant prévisionnel :

- Montant prévisionnel : 40 k€ sur 4 ans, financé à 70% par l'ADEME

c. Plan de financement :

	2^{ème} semestre 2017	2018	2019	1^{er} semestre 2020	Total sur 3 ans
Montant total du programme (€ TTC)	-	40 000	-	-	40 000
Part CPS	-	16 667	-	-	16 667
Part Ademe	-	23 333	-	-	23 333